impératif de nous rappeler. En cas de non-rappel des parents, nous contacterons les pompiers.

4 Education à la santé

La réglementation en matière de collation du matin à l'école ne nous permet plus de faire les goûters en classe. Un goûter est souhaitable pour les enfants de la garderie et l'aide aux devoirs (dans une boîte afin de ne pas disperser les emballages).
Pour les anniversaires, chaque enseignante procède différemment : il est donc impératif de lui en parler avant d'apporter quelque chose.

5 La piscine et les activités sportives

Ces activités, obligatoires, s'inscrivent dans les apprentissages : une présence assidue est demandée. Les enfants s'y rendent à partir de la Moyenne Section, par période dès le mois de septembre. Une circulaire vous tiendra informés des modalités pratiques. Les enfants dispensés et **uniquement par un certificat médical** seront accueillis à l'école dans une autre classe.

Pour que ces activités aient lieu, nous avons absolument besoin d'accompagnateurs.

LA VIE DE L'ECOLE

1 La Pastorale

Par le caractère propre de l'école, c'est à dire mouvement d'Eglise, tous les enfants participent au temps de Pastorale (dès la maternelle).
Soucieux d'évangélisation et dans le respect des convictions de chacun, nous voulons aider les enfants par notre regard chrétien à s'ouvrir au monde.
Dans le respect de chacun, et à la demande écrite des parents, l'élève ne sera pas tenu d'assister aux célébrations ou moments de temps forts.

2 Les règles de vie

> ***La tenue :***

Les élèves doivent se présenter à l'école dans un état de propreté convenable et dans une tenue correcte et décente. Sont interdits :

- les tee-shirts courts et jupes courtes pour les élèves de cycle 3
- pour tous : les jeans troués, les tongs, les chaussures à talons, le maquillage, le vernis à ongle « voyant », les tatouages, les cheveux colorés (sauf dans des nuances de couleurs naturelles)
- Pour tous, les bijoux sont déconseillés.
- Eviter les vêtements provocants et suggestifs qui favorisent la violence.
- Pour les enfants présents à la cantine, tenir compte de la météo pour adapter la tenue de votre enfant.

> ***En classe :***

En aucun cas, les parents doivent aller trouver les enseignants dans leur classe durant les heures scolaires. Les demandes de rendez-vous seront à notifier par écrit dans la pochette de liaison ou sur educartable.
L'enseignante, comme le personnel non enseignant, ne peuvent administrer de médicaments (en dehors des traitements asthmatiques, diabétiques et allergiques).
Les livres prêtés par l'école doivent être couverts (pas de scotch sur la couverture) ; les élèves en prendront bien soin et les rendront en bon état, faute de quoi ils seront facturés.
Après 16h45, les élèves ne sont pas autorisés à revenir chercher du matériel oublié dans les classes.

> **Dans la cour :**

Durant les récréations, les élèves se détendront sans violence. Toute détérioration du matériel ou des locaux fera l'objet d'une facturation aux familles.
Les élèves ne sont pas autorisés à apporter à l'école : argent, téléphone portable, gadgets, amorces, revues autres que la documentation scolaire, chewing-gum et sucettes, jeux électroniques, gros calot et tout ce qui peut être dangereux pour les autres (comme des balles et des ballons durs). PAS DE BILLE